

APPEASE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 2, Boulevard du Général de Gaulle, 92120 MONTROUGE
908 087 745 RCS NANTERRE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

LES SOUSSIGNÉS :

- **Monsieur Daniel MIMOUN**
- **Monsieur Gaëtan VIVES**
- **Monsieur Aquila INTHAVIXAY**

Détenant ensemble 1 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée **APPEASE** désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société **APPEASE** et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Constatation du caractère pluripersonnel de la société et refonte des statuts en conséquence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir rappelé que la société est devenue pluripersonnelle suite à des cessions d'actions, décide à l'unanimité de modifier les statuts afin de prévoir son fonctionnement avec plusieurs associés et adopte article par article, puis dans son ensemble, les statuts refondus figurant en annexe au présent procès-verbal.

DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à Montrouge
Le 1^{er} Septembre 2023

Daniel MIMOUN

Gaëtan VIVES

Aquila INTHAVIXAY